



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme de l'apprentissage

Question au Gouvernement n° 585

Texte de la question

RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

M. le président. La parole est à Mme Catherine Fabre, pour le groupe La République en marche.

Mme Catherine Fabre. Madame la ministre du travail, nous sommes en 1971, lors des débats de la loi Delors, loi fondatrice pour l'apprentissage.

M. Erwan Balanant. Très bonne année ! (*Sourires.*)

Mme Catherine Fabre. Dans cet hémicycle, le ministre de l'éducation nationale déclare : « Égaliser les chances, ce n'est pas offrir la même voie à tous, au risque que beaucoup ne puissent la saisir. C'est au contraire offrir des voies adaptées, diverses, pour que chacun trouve la sienne. »

Près d'un demi-siècle après, le défi n'est toujours pas relevé. On peut même parler de gâchis lorsque 17 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi ni en formation – notamment ceux de ces jeunes qui se trouvent en situation de handicap – et lorsque 24 % des moins de 25 ans sont au chômage.

L'une des raisons de cette situation, c'est que l'apprentissage, qui enregistre pourtant de très bons taux d'insertion professionnelle, peine à se développer, car il pâtit d'une organisation inefficace, inégale et complexe : inefficace, car malgré les budgets investis, seuls 7 % des jeunes sont en apprentissage ; inégale, car l'apprentissage reste à tort un second choix, dévalorisé socialement ; complexe, car le système est trop rigide, trop administré, et les schémas de financements sont kafkaïens. (*M. Jean Lassalle applaudit.*)

Tous les acteurs entendus par la commission des affaires sociales font ce constat.

Pourtant, l'urgence est là et le cap est clair ! Il s'agit de permettre à chaque jeune de réussir sa formation et de s'insérer professionnellement.

Vendredi dernier, avec Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal, vous avez présenté les premières mesures de votre projet pour l'apprentissage. Madame la ministre, pouvez-vous nous dire en quoi cette réforme sera non pas une réforme de plus mais la réforme dont l'apprentissage a besoin pour enfin remplir sa promesse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Madame la députée, l'un des maux principaux dont nous souffrons aujourd'hui, c'est la situation des jeunes. Oui, il y a dans ce pays...

M. Christian Jacob. Dans notre pays !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . . . 1,3 million de jeunes qui ne se projettent pas dans l'avenir, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en apprentissage ! C'est notre responsabilité majeure, collectivement. Pourtant, il y a des pistes : ce n'est pas là une fatalité ; d'autres pays européens n'ont pas le même chômage des jeunes, cela montre qu'il y a des solutions !

Vous l'avez dit, madame la députée, seuls 7 % d'entre eux ont la chance d'aller en apprentissage. Je dis bien la chance, non que cette voie soit meilleure ou moins bonne qu'une autre, mais parce que cette voie de passion et d'excellence permet à sept apprentis sur dix – nous en avons la preuve – de trouver un travail dans les sept mois qui suivent la fin de leur formation.

Tous les jours, on rencontre dans les centres de formation d'apprentis des jeunes passionnés, qui ont envie de se réaliser et de se projeter dans l'avenir. Trois ou quatre sur dix d'entre eux créent d'ailleurs leur entreprise et créent ainsi leur emploi.

Vous l'avez dit, nous savons qu'une « réformette », une réforme à la marge, ne marchera pas ; cela a été essayé, avec de la bonne volonté, mais cela ne suffit pas. Le système est injuste et complexe ; les jeunes et les entreprises doivent s'adapter, alors que le système devrait être à leur service.

Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et moi-même avons annoncé vendredi dix mesures pour les jeunes, dix mesures pour les entreprises, et huit mesures pour bouleverser le système de financement et de gouvernance de l'apprentissage.

C'est avec la mobilisation des partenaires sociaux, des régions, des entreprises, des jeunes et des familles, comme du système de formation initiale, que nous réussirons. Nous sommes confiants. Il y a une nécessité ; il n'y a pas de fatalité. J'aurai le plaisir de présenter cette réforme à l'Assemblée nationale au printemps.
(Applaudissements sur les bancs du groupe REM ainsi que sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Fabre](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 585

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 février 2018](#)